

# Festival Astropolis

Le Festival ASTROPOLIS aura lieu sur notre commune du samedi 1<sup>er</sup> juillet 2017 à 22h00 au dimanche 2 juillet 2017 à 9h.  
Comme chaque année, des mesures de circulation et de stationnements exceptionnelles seront mises en place.  
Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour la gêne occasionnée et comptons sur la compréhension de l'ensemble des usagers (voir plan d'accès au verso).

## STATIONNEMENT

**A partir du vendredi 30 juin 2017 à 17 heures au lundi 3 juillet 2017 à 20 heures, le stationnement de tout véhicule sera interdit :**

- ◆ sur les voies d'accès au manoir de Kéroual, depuis la RD5 au lieu-dit «Kéroual Bian - Croix de Kéroual »
- ◆ sur les voies d'accès au manoir de Kéroual, depuis la RD 105 aux lieux-dits « Croix Rouge » et « Croix Blanche » y compris rue des Elfes, rue de la Croix Rouge, route de Kéroual Vraz (vers la crêperie)
- ◆ Rue de la Fée Morgane
- ◆ sur la VC n° 4 (route de Kervaly) réservée pour l'accès piéton des festivaliers
- ◆ sur la VC n°1 (route de Pont-Cabioch)
- ◆ sur la route d'accès au lieu-dit « La Villeneuve » menant à l'établissement de la Marine nationale
- ◆ Impasse de la Redoute
- ◆ Lieu-dit Kérouldry : le long des pistes cyclables
- ◆ Lieu-dit Guerven : au-devant de la propriété Guillermin
- ◆ Sur les voies d'accès aux lieux-dits Mezantellou et Castelmein
- ◆ Au droit des Ets Rolland – ZI du Buis
- ◆ Sur le parking du Fort de Penfeld

**A partir du samedi 1<sup>er</sup> juillet 2017 à 12h et jusqu'au dimanche 2 juillet 2017 à 20h,** l'accès au Bois de Kéroual par le chemin forestier de Castelmein, à partir de la RD5 sera réservé uniquement au secours médical et incendie.

**Pendant la durée du festival,** l'accès aux parkings du festival par le chemin forestier de Kéroual Bian/Croix de Kéroual sera autorisé aux organisateurs, médias, institutionnels et marchands ambulants dûment autorisés par les organisateurs.

**Du samedi 1<sup>er</sup> juillet 2017 à 9h au dimanche 2 juillet 2017 à 10h, une zone de dépose-reprise sera réservée aux taxis à l'entrée du parking du Parc des Expositions.**

**Du jeudi 29 juin 2017 à partir de 17h et jusqu'au lundi 3 juillet 2017 à 15h, le stationnement sera interdit :**

- **RD5 :**
  - Dans le sens Brest/St-Renan, du rond-point du Guerven au rond-point de Coat-Mez et de ce rond-point à l'échangeur de la Croix-Rouge.
  - Dans le sens St-Renan/Brest, de l'échangeur de la Croix-Rouge au rond-point du Guerven ainsi que sur les bretelles du giratoire de la Croix Rouge.
- **RD105 :** le stationnement de tout véhicule sera interdit des deux côtés de la chaussée entre l'intersection avec la route de Pont-Cabioch et l'entrée du bourg de Guilers.

Dans tous les cas, les véhicules se trouvant en stationnement irrégulier seront enlevés par une entreprise spécialisée dans le dépannage automobile et **déposés en fourrière, aux frais de leurs propriétaires et au tarif départemental.**

**Une zone piétonne sera matérialisée à partir du rond-point du Guerven en direction du site, jusqu'à l'intersection avec la route de Saint-Pierre**

## CIRCULATION

**Du samedi 1<sup>er</sup> juillet 2017 à 12h dimanche 2 juillet 2017 à 20h, la circulation sera interdite à tous véhicules, à l'exception des riverains :**

- Sur la VC n° 1 (route de Pont Cabioch) : les véhicules seront déviés soit par la RD 5, soit par la RD 105 puis Route du Styvel
- Sur la VC n° 4 (Route Kervaly) : les véhicules seront déviés par la RD 5
- Sur la route de la Villeneuve, à l'exception des riverains et des militaires du Centre Marine de la Villeneuve ;

**Du jeudi 29 juin 2017 à 15h et jusqu'au vendredi 7 juillet 2017 à 9h,** il sera interdit de tourner à gauche, sur le RD 5, au lieu-dit Croix de Kéroual en direction de Kéroual.

**Du jeudi 29 juin 2017 à 17h au lundi 3 juillet 2017 à 10h,** sur la RD n° 5, dans le sens Saint-Renan vers Brest, du giratoire de Coat-Mez (début de la zone de rabattement), la voie lente sera neutralisée et réservée aux services de secours et aux services de navettes des festivaliers. La circulation des usagers se rendant au Festival ou au centre ville de Brest s'effectuera sur la voie de gauche.

**Du samedi 1<sup>er</sup> juillet à 18h au dimanche 2 juillet 2017 à 11h,** la circulation des véhicules sur la RD n° 105 sera interdite dans les deux sens de circulation de la Route du Styvel au giratoire de Kerjean (sauf Bibus et riverains).

Déviations des usagers en provenance de Brest (Saint Pierre) par la Route du Styvel puis la Route de la Trinité.

Déviations des usagers en provenance du bourg de Guilers par la Route de la Trinité puis la Route du Styvel.

**Une signalisation « STOP »** sera implantée au carrefour de la RD5 avec le chemin piétonnier de Kéroual Bihan qui sera utilisé une fois aménagé en voie publique provisoire, ouverte à la circulation des véhicules afin de permettre le déroulement du Festival.

Cet accès provisoire sera mis en service le jeudi 29 juin 2017 et sera supprimé ainsi que la signalisation qui s'y rapporte au plus tard le vendredi 7 juillet 2017.

## VITESSE

**Du jeudi 29 juin 2017 à partir de 17h et jusqu'au lundi 3 juillet 2017 à 15h,** la vitesse des véhicules sera réglementée de la façon suivante

- **Voies d'accès au Manoir de Kéroual :** la vitesse de tous les véhicules sera limitée à 30 km/h
- **RD 5 :** la vitesse de tous les véhicules sera limitée à 50 km/h :
  - Dans le sens Brest/Saint-Renan du rond point du Guerven au rond-point de Coat-Mez.
  - Dans le sens Saint-Renan/Brest, de la bretelle d'accès à la RD 105 au rond-point du Guerven ainsi que sur la bretelle d'accès à la RD 105.
- **RD105 :** la vitesse de tous les véhicules sera limitée à 50 km/h entre l'intersection avec la route de Pont-Cabioch et l'entrée du bourg de Guilers.